

NOUVELLES

CANADA

—M. Etienne Grégoire, vétéran de 1812, est décédé à Saint-Elzéar, comté de Beauce, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

—Après le dépouillement du scrutin devant l'hon. juge Routhier, à Chicoutimi, M. Saint-Hilaire a été déclaré élu par 72 voix de majorité.

—On dit que le lieutenant-colonel Montizambert va remplacer le colonel Strange comme commandant de la batterie A. Cette nomination serait bien accueillie.

—M. Champagne, député des Deux-Montagnes, vient d'être nommé docteur en droit de l'Université-Laval.

Nous félicitons M. Champagne de la haute marque de distinction qu'il a reçue.

—Mgr l'Archevêque de Québec a reçu de Son Eminence le cardinal Simeoni la nouvelle que Sa Sainteté, dans une audience du 18 décembre, a accordé le grade de Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand à l'hon. J. A. Champleau, premier ministre de la province de Québec.

—On doit faire ces jours-ci, à une des religieuses du couvent du Bon-Pasteur, à Québec, une opération très délicate. Sœur St-François d'Assises, née Sophie Vallière, est atteinte depuis très longtemps d'une tumeur dans le côté gauche. Elle a pris depuis quelque temps des proportions alarmantes, c'est ce qui a décidé la patiente à la faire extirper.

—Il est probable que cette année on construira, à Winnipeg, un nombre de maisons deux fois plus considérables que l'année dernière. On craint que les chemins de fer ne puissent transporter les matériaux nécessaires et suffire en même temps au transport des immigrants qui arriveront en grand nombre le printemps prochain, mais on espère que la route de Thunder Bay sera utilisée.

—Le marquis de Lorne est attendu cette semaine à Halifax. Il s'est embarqué, il y a quelques jours, à Liverpool, à bord du *Parisian*, de la ligne Allan.

Le maire de Liverpool a offert un lunch au marquis avant son départ. La princesse Louise, dont la santé n'est pas encore complètement rétablie, restera en Angleterre jusqu'au printemps prochain. Ce n'est qu'à cette époque qu'elle nous reviendra.

Nouvelles Soirées Canadiennes.—Tel est le titre d'une jolie brochure qui vient de nous être envoyée de Québec. Cette publication paraîtra les 1er et 15 de chaque mois, par livraison de 24 pages. Messieurs Faucher St. Maurice, Benjamin Sulte, T.-P. Bédard, Arthur Buies et A.-B. Routhier appartiennent à la collaboration de ce nouveau journal. Les *Soirées Canadiennes* sont imprimées sur papier de luxe. Comme travail typographique c'est irréprochable. Nos félicitations aux propriétaires, messieurs L.-H. Taché et E. Lortie.

—François Moreau qui, le 16 septembre dernier, a assassiné sa femme dans les bois de St-Anaclet, comté de Rimouski, et qui fut condamné à mort, a subi la peine capitale vendredi dernier, à 8 heures 30 du matin, dans la cour de la prison de Rimouski.

Le condamné, qui paraissait assez résolu, a tremblé en face de l'échafaud; il s'est presque affaissé au bas de l'escalier y conduisant, et n'a pu franchir les quatorze marches qui le séparaient de la plate-forme, que soutenu sous les bras par les deux aides du shérif. Il était affreusement pâle et n'a pas dit un mot sur la potence.

M. le curé Audet et le Père Charmont, qui préparaient depuis plusieurs semaines le condamné à expier son crime, l'ont assisté jusqu'à ses derniers moments, l'exhortant au courage et à la soumission.

Enfin on a passé la corde autour du cou du malheureux, et la trappe fatale est tombée avec un bruit sourd qui a fait frémir les spectateurs de ce terrible drame judiciaire.

La mort de Moreau a été instantanée. Son corps a été inhumé dans le cimetière de la paroisse.

A six heures du matin, il y a eu à l'intention du condamné une messe basse à laquelle il a communiqué.

La paroisse de Rimouski semblait être en deuil. Les physionomies étaient mornes et le silence régnait partout.

Une cinquantaine de personnes assistaient à l'exécution, et tout le temps la grosse cloche de la cathédrale a fait entendre le glas funèbre. Un drapeau noir flottait sur le palais de justice.

EUROPE

—Il paraît que le gouvernement anglais n'est pas d'avis d'élargir Parnell, pour lui permettre de prendre son siège, et, sans doute, de reprendre ses manifestations de la dernière session.

La rue du Canada à Paris.—On lit dans *Le Temps*: "Un décret du Président de la République classe au nombre des voies publiques du 18^e arrondissement, la rue du Canada."

Le *Times*, de Londres, prend la défense de M. Gambetta, contre ceux qui l'accusent de n'avoir rien fait à la dernière session. Ce qui a conduit ses prédécesseurs à une chute prématurée, dit le *Times*, c'est la précipitation avec laquelle ils se sont mis à l'œuvre pour satisfaire l'opinion publique. Ils n'ont pu présenter que des mesures incomplètes, ou se lancer à l'aventure, dans des entreprises comme la guerre de Tunisie, qui les ont perdus dans l'opinion publique. M. Gambetta est fort. Il a le pouvoir d'attendre et de réfléchir avant d'agir.

—L'année s'est ouverte à Berlin presque par un coup d'état. L'empereur Guillaume a lancé un rescrit dans lequel il définit et affirme le droit constitutionnel des rois de Prusse. Ce rescrit est ainsi conçu :

"Le droit du roi de diriger le gouvernement et la politique de la Prusse d'après son jugement est restreint, non abrogé, par la constitution. Les actes officiels du roi doivent être contresignés par un ministre et exécutés par ses ministres, mais ils restent les actes officiels du roi dans la résolution duquel ils prennent naissance, et qui par eux donne une expression constitutionnelle à sa volonté. Par conséquent il n'est pas permis de représenter l'exercice des droits comme émanant de ministres responsables. La constitution prussienne est l'expression de la tradition monarchique de ce pays, dont le développement repose sur les relations personnelles de ses rois avec le peuple. Ces relations ne peuvent être transférées aux ministres, parce qu'elles appartiennent à la personne du roi, et leur maintien est nécessaire pour la Prusse, ainsi que dans les corps législatifs de l'empire, on ne se permette aucun doute sur mon droit constitutionnel ou celui de mon successeur de diriger personnellement la politique du gouvernement. C'est le devoir de mes ministres de soutenir mes droits constitutionnels en les préservant du doute et de l'obscurité, et j'attends cela de tous les fonctionnaires qui m'ont juré fidélité. J'ai suis loin de vouloir restreindre la liberté des élections, mais les fonctionnaires chargés de l'exécution de mes actes officiels sont tenus de soutenir la politique de mon gouvernement, même aux élections. Je reconnais le fidèle accomplissement de ce devoir, et je compte que tous les fonctionnaires, se souvenant de leur serment de fidélité, s'abstiendront, même aux élections, de toute agitation contre mon gouvernement."

Si le roi est absolu, si la responsabilité ministérielle n'existe pas, s'il n'y a dans l'état que le roi et le peuple, à quoi bon les Chambres? Louis XIV avait dit : "L'état c'est moi," Guillaume paraphrase la même pensée dans un déluge de mots qui ne valent pas la formule concise du Roi-Soleil pour exprimer la même chose.

Mes demoiselles me disaient : voyez comment papa est bien portant depuis qu'il fait usage des Amers de Houblon; il a été guéri d'une maladie déclarée incurable.

A la police correctionnelle :

—Votre nom ?
—Auguste.
—Vous êtes accusé d'avoir dérobé une redingote...
—Noire... ?
—Un pantalon...
—Noir... ?
—Et un gilet...
—Egalement noir... ?
—La couleur ne signifie rien, dit le juge. Ça s'appelle toujours voler !
—Pardon, mon président. Ça s'appelle prendre le deuil.

Déménagement.—Enfin, le temps de notre déménagement est fixé au premier Mars.

Nous aurions voulu le faire plus tôt, mais les indispensables retards de la construction nous en ont empêché.

Nous voudrions bien, si c'est possible, nous débarrasser de toutes nos marchandises actuelles afin de n'avoir à entrer dans notre nouveau magasin que les marchandises toutes fraîches que notre acheteur, Louis A. Dupuis, est maintenant à choisir sur les marchés d'Europe.

Pour obtenir ce résultat, nous avons mis tout notre stock au prix coûtant, ce qui veut dire que nos marchandises vous sont offertes en ce moment au-dessous même du prix du gros. Si vous en avez besoin, c'est le temps de venir nous voir.

Dupuis Frères,

605, RUE STE-CATHERINE, Montréal.

La Consommation guérie.—Depuis 1870, le Dr Shearer a donné, par l'entremise de ce bureau, les moyens de guérison à des milliers de personnes affectées de cette maladie. La correspondance devenant trop volumineuse, j'ai dû lui venir en aide. Il a été obligé, par la suite, de l'abandonner complètement, et il m'a remis la recette de ce simple remède végétal, découvert par un missionnaire aux Indes, qui est si puissant à guérir la consommation, les bronchites, l'asthme, le catarrhe, les maux de gorges et autres maladies des poumons; c'est aussi un remède certain contre la débilité générale. Ses propriétés curatives ont été prouvées dans des milliers de cas, et mû par le désir de soulager mes semblables affectés de ces maladies, je me fais un devoir de le faire connaître à tout le monde. Sur réception d'un timbre-poste et d'un numéro de ce journal, je vous enverrai à votre adresse, franc de port, la recette de ce remède avec toutes les descriptions, en français, en anglais et en allemand. — W. A. NOYCE, 148, Power's Block, R. N.-Y.

tionnent la longueur du jour le plus court de l'année, ce qui permet de déterminer approximativement la latitude, le professeur Rafn a établi que Vinland ne saurait être que le nord de cette Rhode-Island, surnommée l'Eden de l'Amérique. Les Scandinaves l'avaient nommée Vinland, parce qu'il s'y trouvait des vignes sauvages. Or de nos jours encore, cette plante gracieuse y accroche aux flancs des grands arbres ses vrilles verdoyantes—fait signalé par les Sagas—et le maïs y croît naturellement. Comme pour corroborer la théorie du professeur Rafn, on a découvert près de Newport (Rhode-Island) un vieil édifice de pierre, que tous les archéologues distingués du nord ont déclaré être une chapelle baptismale dans le style du moyen-âge, et les restes d'une armure de bronze ont été trouvés dans la même localité. Quoi qu'on puisse penser de ces trouvailles faites dans le pays traditionnel des puffs et des "practical jokes," quelque méfiance qu'inspirent les jugements des archéologues eux-mêmes qui, par les mystifications célèbres dont ils ont été victimes, ont parfois compromis la dignité de la science, il est un témoignage qu'on ne saurait récuser, celui du vieux chroniqueur, Adam de Brème, qui écrivait au onzième siècle et qui parle de Vinland et des raisins. Un évêque groenlandais, du nom d'Eric aurait, vers 1121, visité cette contrée, pour reconvertir au christianisme ou ramener à ses pratiques quelques Scandinaves perdus sur ces rives lointaines et qui, par suite de leur séparation presque absolue d'avec le reste du monde, auraient oublié leur culte. Cette population, dans tous les cas, ne pouvait être bien nombreuse et a dû s'éteindre complètement ou se mêler aux Indiens, dans le cas où ils ne l'auraient pas massacrée.

Nous avons vu que les colons du Groenland, pour atteindre la Nouvelle-Angleterre, ont dû rencontrer Terre-Neuve sur leur route. Au commencement de ce siècle, un parti de chasseurs découvrit à environ sept milles du fond de la baie Conception, près de Port-de-Grave (rivage est de l'île), de vieilles murailles en ruines qui, fouillées par eux, mirent au jour les débris d'une construction renfermant des poutres de chêne et des meules reposant sur un lit du même bois (le chêne ne croît pas à Terre-Neuve). On y trouva aussi un anneau en or d'un travail massif, des monnaies européennes, les unes en cuivre et sans inscriptions, les autres hollandaises, en or, et considérées comme appartenant à l'ancien système monétaire flamand. L'origine de ces objets fut discutée en présence de la Société Royale de géographie de Londres. Le capitaine Hercules Robinson pensait que ces ruines dataient de l'établissement de Lord Baltimore dans la colonie, au commencement du dix-septième siècle, et il n'était pas le seul de cette opinion dont diffère complètement Montgomery Martin, le fameux historien des colonies anglaises, qui a vu le document lu devant la Société. Les monnaies flamandes, dit M. Prowse (les Scandinaves trafiquaient beaucoup avec les Flandres), l'aspect de la construction, le fait qu'il n'existe aucune preuve décisive permettant de croire à un établissement anglais, mènent tout naturellement à la conclusion que les ruines sont irlandaises. Des meules présentant la même apparence ont été trouvées à Heart's Content, près de Twillingate et dans l'île du même nom, qui fait partie de la ceinture de satellites qui environne Terre-Neuve. En un mot, si l'on ne peut affirmer avec certitude l'existence de colonies scandinaves dans la grande île laurentienne, il existe à cet égard de sérieuses vraisemblances. Sans avoir la prétention de trancher la question, nous en avons assez dit pour laisser entrevoir la possibilité d'un événement si curieux et si propre à éveiller un monde de réflexions dans l'esprit de tout homme qui s'intéresse à la solution des problèmes historiques.

FRÉDÉRIC DE KASTNER.

Notre compatriote Albany continue la série de ses triomphes artistiques à travers l'Europe. Au mois de décembre, elle était à Berlin, où elle a fait les délices de la Cour. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans la correspondance télégraphique du *Times*, du 21 décembre :

"Madame Albani a donné une séance intime au Palais, à la demande spéciale de l'Impératrice. Elle a été gracieusement reçue par leurs Majestés, qui l'ont vivement félicitée sur le talent qu'elle a déployé à l'Opéra. Elle a chanté trois morceaux, en s'accompagnant elle-même sur le piano : *Qui la voce? Purdicesi* et *Robin Adair*, qui ont charmé leurs Majestés. Elle a causé longtemps avec ses hôtes et l'Impératrice lui a fait cadeau d'un superbe vase, venant de la manufacture royale de porcelaine, comme souvenir de sa visite à Berlin."

Les anciens Canadiens connaissaient l'efficacité de la Noix Longue à son état vert, comme purgatif et laxatif, mais son usage présentait un inconvénient, c'est qu'il était impossible de se procurer des noix fraîches dans toutes les saisons. La science a depuis découvert un extrait de cette noix qui conserve son efficacité pour un temps indéfini. C'est de cet extrait que sont composées les Pilules Purgatives de Noix Longues de McGALE, reconnues aujourd'hui comme un des meilleurs purgatifs. En vente chez tous les Pharmaciens.